



COMITE DE BAIE DES ILES D'OR

Mél : contact@contratdebaie-tpm.org

REUNION DU COMITE DE BAIE DES ILES D'OR N°7

Vendredi 6 avril 2018 à 9h30, Espace nautique (Port de Hyères)

REUNION ORGANISEE PAR	Métropole Toulon Provence Méditerranée - Direction de l'Environnement et du Développement Durable (Cellule d'animation des Contrats de baie)
TYPE DE REUNION	Réunion du Comité de baie des Iles d'or n°7
REDACTEUR COMPTE RENDU	Magali ROUX, Métropole Toulon Provence Méditerranée
PARTICIPANTS	Cf. annexe
DIAPORAMA	Téléchargeable sur le site internet du Contrat de baie des Iles d'or : http://ilesdor.contratdebaie.org/ (rubrique Télécharger / Compte-rendu)

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

1. Présentation par enjeu du bilan des deux premières années du Contrat de baie (2016-2017) et perspectives 2018
2. Intervention du Président du Conseil Scientifique
3. Préparation de la phase 2 du Contrat de baie (2019-2021)
 - a. Bilan de la réunion du Comité Technique et Financier du 15 février 2018
 - b. Les perspectives du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau RMC
4. Articulation avec les autres démarches du territoire : état d'avancement et point d'actualités

M. VINCENT (Président du Comité de baie des Iles d'or) accueille l'ensemble des participants pour cette réunion annuelle du Comité de baie. Il rappelle que le Contrat de baie des Iles d'or a été signé le 3 juillet 2017 par tous les acteurs et partenaires du territoire et qu'il s'agit aujourd'hui de la première réunion présentant un bilan d'avancement du Contrat.

Il ajoute que l'expérience du Contrat de baie de la rade de Toulon a montré l'importance de ce rendez-vous annuel ; il s'agit d'un exercice important pour partager et mutualiser les actions au sein du Comité de baie.

Il précise également que, bien que la signature du Contrat de baie soit intervenue en 2017, la programmation des opérations s'étend sur la période [2016-2021] et que le bilan à mi-parcours devra déjà être dressé l'an prochain. Il encourage donc les maîtres d'ouvrage qui se sont engagés dans le Contrat à lancer rapidement leurs actions et à tenir informée la cellule contrat de baie de leur déroulement.

M. VINCENT ajoute que l'évolution des compétences de certaines collectivités depuis le 1^{er} janvier 2018 va induire des modifications au sein de la programmation du Contrat de baie, essentiellement un changement de maîtrise d'ouvrage pour les actions relevant à la fois du petit cycle de l'eau (eau potable et assainissement) et du grand cycle de l'eau (gestion des milieux aquatiques pour la prévention des inondations GEMAPI). Dans ce contexte, il rappelle donc l'importance de cet espace d'échange et de concertation que constitue le Comité de baie ; cette instance permet de garantir la continuité des actions et leur suivi même si le maître d'ouvrage change.

M. VINCENT poursuit en indiquant que l'engagement de la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour assurer la mission de structure porteuse des contrats de baie se poursuit et se renforce puisque le décret ministériel du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole intègre de manière très détaillée la compétence Contrats de baie.

Mme MARQUET (Métropole TPM) présente ensuite l'ordre du jour de la réunion.

Mme ROUX (Métropole TPM) présente le travail effectué par la cellule d'animation depuis la dernière réunion du Comité de baie qui s'est tenue le 13 janvier 2017. Il a porté notamment sur :

- ☞ L'organisation de la cérémonie de signature du Contrat de baie qui s'est déroulée le 3 juillet 2017 sur le plan d'eau de la rade d'Hyères ;
- ☞ La finalisation du tome 3 (document contractuel) du Contrat de baie, incluant les signatures de tous les partenaires du Contrat ;
- ☞ La mise à jour de l'arrêté préfectoral portant constitution du Comité de baie des Iles d'or (AP du 2 octobre 2017) ;
- ☞ Le suivi de la mise en œuvre des actions inscrites au Contrat et la préparation du bilan des années 2016-2017 ;
- ☞ La participation et le suivi de l'avancement des autres démarches du territoire.

1. PRESENTATION PAR ENJEU DU BILAN DES DEUX PREMIERES ANNEES DU CONTRAT DE BAIE (2016-2017) ET PERSPECTIVES 2018

Enjeu A « Réduction des pollutions liées aux rejets anthropiques vers les milieux terrestres, littoraux, insulaires et marins »

Mme ROUX présente l'avancement du Contrat pour cet enjeu et développe un certain nombre d'actions (actions réalisées au cours des années 2016-2017, actions en cours, difficultés rencontrées et perspectives 2018). Elle propose ensuite à la représentante de la Direction des ports de la Métropole Toulon Provence Méditerranée d'illustrer l'une des actions de ce programme en présentant les opérations menées dans le cadre de l'obtention de la certification Port propre du port de Porquerolles.

Mme CUESTA (Métropole TPM) indique que la démarche Port propre sur le port de Porquerolles a été initiée en 2005 par le Conseil Départemental du Var. Suite à l'étude diagnostique réalisée à cette époque, plusieurs actions de travaux ont été engagées à partir de 2012, successivement par le Syndicat mixte Ports Toulon Provence puis par la Métropole TPM, dans le but de réduire les impacts

environnementaux des activités portuaires et ainsi améliorer la qualité des eaux et des milieux sur cet espace.

Plusieurs opérations ont ainsi été réalisées sur l'espace portuaire : l'installation en 2012 d'une pompe de récupération des eaux usées, la mise aux normes en 2015 de l'aire de carénage, la construction en 2015 d'un point propre pour la récupération et le tri des déchets liés aux activités portuaires, l'acquisition en 2016 de kits anti-pollution pour prévenir les éventuelles pollutions par les hydrocarbures et la rénovation des sanitaires présents sur le port. D'autres actions de communication et de sensibilisation ont également été menées par l'Autorité portuaire (installation de la signalétique Port propre sur le port, réalisation de deux films sur les dispositifs « Aire de carénage » et « Point propre » mis en place, diffusion d'une plaquette d'information pour les usagers). Mme CUESTA conclut en précisant que l'ensemble de ces travaux ont permis d'obtenir la certification Port propre au cours de l'été 2017.

Echanges avec la salle :

M. LEFEBVRE (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var) pense que l'on peut considérer que l'action A.3.31 « Réalisation d'un exercice de terrain Infrapolmar sur la rade d'Hyères » est réalisée puisqu'un exercice terrain Polmar a été organisé par les services de l'Etat en octobre 2017. Il ajoute que cet exercice a permis de valider un schéma d'organisation ainsi que des points précis pour la réactualisation du plan d'actions destinés aux collectivités et aux gestionnaires portuaires.

M. QUEFFEULOU (Métropole TPM) répond que l'expérience de cet exercice a bien été capitalisée avec les communes et que l'objectif de l'exercice initialement prévu par la Métropole concernait la mobilisation des agents communaux dans le cadre du PICS (Plan Inter-Communal de Sauvegarde) et pour des chantiers de faible ampleur. L'idée était également d'y associer les autres communes riveraines de la rade d'Hyères (La Londe et Bormes) ainsi que le Parc national de Port-Cros.

M. VINCENT demande si l'on considère cette action comme réalisée ou non.

M. LEFEBVRE propose que cette action soit considérée comme en cours et pense qu'il sera plus pertinent de réaliser le nouvel exercice terrain en fin de phase 2 du Contrat de baie (année 2021).

Mme LASNIER (Agence de l'Eau RMC) constate que de nombreuses opérations, notamment sur le volet assainissement, ont été engagées et vont se poursuivre en 2018. Toutefois, elle précise que le Contrat est ambitieux et que toutes les opérations ne pourront pas être soutenues et finalisées. Ce bilan doit donc être aussi l'opportunité de réfléchir aux priorités milieu pour définir les travaux de la suite du Contrat de baie (mer, renaturation des milieux, restauration écologique...).

M. VINCENT partage cet avis mais précise que l'expérience du premier contrat de baie a montré que cette démarche n'est pas figée, certaines actions ne sont parfois pas réalisées mais d'autres qui n'étaient initialement pas prévues, voient le jour au cours de la vie du Contrat et se poursuivent souvent au-delà de la fin du Contrat. Il ajoute que les contrats de baie seront certainement amenés à évoluer, en raison notamment des nouveaux EPCI, de la nouvelle réglementation et des nouvelles techniques mais c'est bien l'état d'esprit du Contrat qui est important et qui doit perdurer.

Enjeu B « Gestion durable des ressources et des milieux naturels »

Mme ROUX présente l'avancement du Contrat pour cet enjeu et développe un certain nombre d'actions (actions réalisées au cours des années 2016-2017, actions en cours, difficultés rencontrées et perspectives 2018). Elle propose ensuite à M. QUEFFEULOU d'illustrer l'une des actions de ce programme en présentant l'état d'avancement de l'étude sur les aires d'alimentation des captages prioritaires pour l'eau potable.

M. QUEFFEULOU indique qu'il s'agit d'une étude mutualisée sur le territoire des deux contrats de baie (Rade de Toulon et Iles d'or) puisqu'elle porte sur les cinq captages prioritaires suivants : La Foux (Le Pradet), Fonqueballe (La Garde), Les Arquets (La Crau), Golf Hôtel (Hyères) et Père Eternel (Hyères). Après avoir rappelé le principe des aires d'alimentation de captage, M. QUEFFEULOU présente les différentes phases de cette étude.

Dans le cadre de ce travail, les aires d'alimentation des deux captages situés sur la commune d'Hyères ont été redéfinies puisque l'étude de 2014 réalisée par l'Agence de l'eau sur les ressources stratégiques du territoire n'avaient pas abouti à un consensus sur ce point. Les conclusions de cette première phase ont montré que la nappe alluviale de ces deux captages était alimentée par les eaux superficielles, que les concentrations en pesticides constatées provenaient du bassin versant versant du Réal Martin et qu'il était également important de prendre en compte le bassin versant du Roubaud dans les réflexions.

M. QUEFFEULOU a ensuite expliqué que les phases 2 et 3 de l'étude étaient en cours de finalisation : à partir de l'analyse des données relatives à l'environnement et aux activités humaines et à partir de l'étude des pressions, des zones de risque de pollution ont été définies sur chacune des aires d'alimentation et un plan d'actions associé a été proposé, en particulier des actions de sensibilisation et de prévention, des actions de modifications des pratiques ou encore des actions liées au rappel ou à l'application des réglementations. Ces deux phases feront l'objet d'une validation en Comité de pilotage d'ici la fin du premier semestre 2018.

Echanges avec la salle :

M. LEFEBVRE indique que la DDTM du Var travaille en étroite collaboration avec la Ville d'Hyères pour la mise en place de la canalisation sous-marine destinée à l'alimentation en eau potable de l'île de Porquerolles.

Enjeu C « Préservation et amélioration des fonctionnalités naturelles des milieux terrestres, littoraux, insulaires et marins, en lien avec la gestion du risque »

Mme ROUX présente l'avancement du Contrat pour cet enjeu et développe un certain nombre d'actions (actions réalisées au cours des années 2016-2017, actions en cours, difficultés rencontrées et perspectives 2018). Elle propose ensuite au représentant de la Fédération de pêche du Var d'illustrer l'une des actions de ce programme en présentant les résultats de l'étude de faisabilité portant sur l'optimisation de la continuité écologique sur les seuils prioritaires Grillonne et Roquette (Gapeau aval).

M. PREYNAT (Fédération de pêche du Var) indique que ces deux seuils prioritaires se trouvent sur la partie aval du Gapeau, sur la commune de La Crau. Il s'agit de seuils privés nécessitant des actions de restauration et sur lesquels la Fédération de pêche s'est proposée d'intervenir. Une étude de faisabilité a donc été menée en 2017 sur chacun des seuils afin de déterminer les possibilités d'aménagement pour rétablir la continuité écologique. M. PREYNAT présente ensuite les conclusions de l'étude pour chacun des deux seuils :

- ☞ Concernant le seuil de la Roquette, il est constitué de deux radiers espacés d'environ 10 mètres, entraînant une hauteur totale de chute de 1,26 mètre. L'étude de ce seuil a montré que le radier amont contribuait fortement à la protection des fondations du pont et le radier aval jouait un rôle de protection du franchissement en baïonnette d'une canalisation du Canal de Provence. De plus, l'étude a également montré que le critère justificatif du classement de ce seuil en liste 2, à savoir l'infranchissabilité du seuil par l'anguille, n'était pas rempli puisque cette espèce a la capacité aujourd'hui de franchir les radiers existants. Sur la base de ces éléments, il a été décidé en comité de pilotage de ne procéder à aucun aménagement sur ce seuil et de le proposer au retrait de la liste 2.
- ☞ Concernant le seuil de la Grillonne, il est constitué de blocs non taillés, partiellement liaisonnés, entraînant une hauteur maximale de l'ouvrage de 1,99 mètre. Aucun usage n'étant aujourd'hui associé à cet ouvrage, il a été décidé en comité de pilotage de procéder au dérasement complet du seuil. Les travaux auront lieu au cours de l'été 2018, en période d'étiage.

Echanges avec la salle :

M. BARETY (Conservatoire du littoral) souhaite apporter des précisions sur les opérations menées par le Conservatoire du littoral sur les Salins d'Hyères. Concernant les travaux de restauration du canal de ceinture du Salin des Pesquiers, il s'agira de travaux légers (reméandrisation du canal et des berges par exemple), l'objectif étant de trouver des solutions pour gérer ce canal qui constitue aujourd'hui la vitrine des Salins.

Concernant le secteur des Bas Jardins, il s'agit d'anciennes terres agricoles situées en périphérie Nord des Vieux Salins et achetées il y a une dizaine d'années par le Conservatoire du littoral. Suite à une faillite économique de l'entreprise, le Conservatoire a choisi de repartir sur un mode de gestion tel celui d'un espace naturel et a engagé une première phase de travaux (nettoyage des résidus d'exploitation, rechargement des esplanades par du terreau issu de l'exploitation, reprofilage de berges et de roubines...).

Enjeu D « Maintien d'une animation qui associe durablement les acteurs du territoire et les démarches existantes »

Mme ROUX présente l'avancement du Contrat pour cet enjeu et développe un certain nombre d'actions (actions réalisées au cours des années 2016-2017, actions en cours, difficultés rencontrées et perspectives 2018). Elle propose ensuite à la représentante du Parc national de Port-Cros d'illustrer l'une des actions de ce programme en présentant le réseau des sentiers sous-marins récemment mis en place par le Parc national.

Mme MIGNET (Parc national de Port-Cros) présente le réseau des sentiers sous-marins qui a été mis en place en 2017 ; il comprend sept sentiers existants, répartis entre La Garde et la Croix Valmer. Il s'agit d'une opération qui a pour objectif, d'une part l'appropriation par les acteurs locaux du nouveau périmètre du Parc national, et d'autre part la sensibilisation et la formation du grand public. L'idée est de mettre en réseau ces sentiers aux thématiques et aux approches complémentaires et de permettre également à leurs gestionnaires de capitaliser les expériences de chacun. Mme MIGNET ajoute que des journées de formation pour les opérateurs ont été organisées en novembre 2017 et seront renouvelées en 2018.

A l'issue des présentations, **M. VINCENT** se réjouit de la richesse des thématiques abordées ; et précise que c'est bien là, la magie du contrat de baie : commencer une réunion en parlant de pollution issue des stations d'épuration, poursuivre avec la continuité écologique et finir avec les livrets pédagogiques.

M. VINCENT insiste par ailleurs sur la nécessité de produire le livret « La rivière m'a dit » sur lequel la Métropole TPM, en partenariat avec le Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau, s'est engagée. Tout comme « La rade m'a dit », il s'agit de livrets importants pour sensibiliser le jeune public. Il ajoute que la signature de l'accord de partenariat avec les structures porteuses des autres démarches est également une opération importante sur laquelle la cellule contrat de baie doit travailler.

M. DUNCOMBE (Parc national de Port-Cros) indique qu'il s'agit pour lui de la première réunion plénière du Comité de baie à laquelle il assiste et confirme que le Parc national de Port-Cros est un partenaire très enthousiaste. Il constate également avec satisfaction que le taux d'engagement des actions est très honorable, ce qui montre que la concertation réalisée en amont ainsi que le travail d'animation actuel sont très importants. Concernant l'état d'avancement du premier programme triennal de la Charte du Parc national, il indique que près de 80% des opérations sont à ce jour engagées. C'est également un programme très ambitieux.

M. VINCENT précise que l'important n'est pas le 100% d'actions réalisées mais l'état d'esprit. C'est lui qui permet de faire avancer des sujets parfois complexes.

2. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DES CONTRATS DE BAIE

M. VINCENT remercie le Conseil Scientifique et rappelle la chance d'avoir eu cette instance dès l'émergence du Contrat de baie des Iles d'or, cela n'ayant pas été le cas au démarrage du Contrat de baie de la rade de Toulon. Il ajoute qu'il est toujours satisfait d'avoir un suivi des actions Contrat de baie par les scientifiques et des préconisations de leur part.

M. PHILIP (Président du Conseil Scientifique) fait part de sa satisfaction du travail réalisé en coopération avec le SAGE Gapeau et remercie M. MARTINELLI pour ce partenariat. Il indique qu'il a également écrit aux Maires des deux communes littorales situées en dehors du périmètre de la Métropole TPM (communes de La Londe-les-Maures et Bormes-les-Mimosas) afin de les rencontrer et échanger avec eux sur certaines opérations développées sur le territoire de TPM (suivi sanitaire de la qualité des eaux de baignade, opération Pro'baie...) et auxquelles leur commune pourrait participer.

Il ajoute qu'il souhaite également que le territoire du Contrat de baie des Iles d'or puisse bénéficier du même système de réseau de surveillance que celui mis en place sur la rade de Toulon ; il encouragera donc la réalisation des études de cadrage prévues au Contrat (étude sur la qualité des sédiments marins, étude RINBIO...). Ce nouveau territoire doit ainsi pouvoir bénéficier lui aussi de la même attention et des mêmes instruments d'alerte.

M. PHILIP ajoute que le Conseil Scientifique a également travaillé par le passé avec le Parc national de Port-Cros, notamment sur la question de l'alimentation en eau potable de l'île de Porquerolles. Il rappelle, à ce sujet, la position constante du Conseil Scientifique des Contrats de baie [*un avis officiel a été rendu par le Conseil Scientifique des Contrats de baie en date du 26 mars 2009 ; cet avis est disponible auprès du secrétariat du Comité de baie*], qui vise à privilégier un schéma d'alimentation en eau potable qui exploite au mieux les ressources en eau souterraine disponibles sur l'île, complétées par une nouvelle ressource à créer (par dessalement sur l'île ou par transport par un pipe depuis le continent).

Il ajoute avoir écrit à ce sujet à M. GIRAN, Maire de la Ville d'Hyères, en date du 11 janvier 2018 et n'avoir reçu à ce jour aucune réponse. Il précise que le Conseil Scientifique ne modifiera pas son avis et qu'il est nécessaire de trouver une solution de création d'une nouvelle ressource plus en adéquation avec les principes et les objectifs d'un Parc national. Il conclut en se tenant à disposition de la Ville pour échanger sur ce dossier.

M. Francis ROUX (Conseil Départemental du Var) indique que la construction d'une usine de dessalement sur l'île de Porquerolles avait déjà été discutée avec le Conseil Départemental du Var. Cependant, il apparaissait que seule une usine était agréée en France et que le brevet de celle-ci a été vendu. De plus, les associations de protection de l'environnement avaient à l'époque émis des craintes concernant l'impact du rejet des saumures issues du traitement. Le projet porté initialement par la Ville a donc été abandonné en 2015.

M. Francis ROUX ajoute que la seconde solution est la mise en place d'un sealine entre le continent et l'île. Ce projet est très ancien et n'avait pas abouti à l'époque, notamment pour des raisons d'impacts trop forts de l'ancrage de la canalisation sur l'herbier de posidonies. Les technologies ayant évolué, ce projet apparaît

aujourd'hui comme la solution la plus intéressante pour les usagers, et la plus intéressante sur le plan économique également.

M. PHILIP précise que la proposition de l'ancienne municipalité sur la construction de l'unité de dessalement n'était pas satisfaisante, ni sur le plan technique, ni sur le plan de l'emplacement géographique. Il ajoute par ailleurs que de nombreuses références existent en France pour ces technologies.

M. Francis ROUX indique que le coût d'exploitation d'une usine de dessalement est également élevé, contrairement à la solution du sealine.

M. VINCENT indique que le Comité de baie n'est pas lieu approprié pour débattre de la meilleure solution technique pour l'alimentation en eau de l'île de Porquerolles. Il ajoute qu'une décision a été prise par la Ville d'Hyères et que le Conseil Scientifique des Contrats de baie doit être associé à cette décision pour l'accompagner et réfléchir aux impacts potentiels sur le milieu.

M. DUNCOMBE indique qu'une analyse des variantes est en cours par le bureau d'études missionné par la Ville d'Hyères. Le Parc national de Port-Cros travaille également en étroite collaboration avec cet Assistant à Maîtrise d'Ouvrage sur le dossier. Il rappelle aussi que l'île de Porquerolles n'est pas uniquement un cœur de Parc mais qu'elle fait aussi partie de l'Aire Maritime Adjacente, sur laquelle les collectivités ont des responsabilités. L'objectif du parc national est aussi d'accompagner les décisions des collectivités et de gérer les ressources avec le plus de parcimonie possible.

M. DUNCOMBE précise que le Parc national continuera en parallèle à travailler sur les économies d'eau sur l'île, notamment avec les hôteliers et le gestionnaire portuaire (limitation des consommations). D'autres actions sont également encouragées sur l'île, comme la mise en place de cultures maraichères économes en eau, la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation ou encore le ralentissement des écoulements pour favoriser l'infiltration des eaux dans la nappe. Il ajoute que la Ville a également mis en place un réseau de piézomètres important sur l'île, ce qui permet de suivre en temps réel, l'évolution du niveau des nappes souterraines.

- ☞ La programmation de la phase 2 du Contrat de baie devra d'une part identifier les travaux issus des études préalables réalisées en phase 1 et d'autre part, comporter un volet beaucoup plus développé sur les enjeux marins (mouillages, restauration écologique...).
- ☞ Une nouvelle réunion du Comité technique et financier sera organisée d'ici la fin du premier semestre 2018 pour travailler, de manière participative sur ces enjeux et les typologies d'actions qui pourraient en découler.

M. HILY (Fédération varoise des activités nautiques) signale qu'il a proposé, lors du dernier Comité de pilotage de l'Opération Grand Site, de travailler sur l'organisation de la collecte des eaux noires et des eaux grises à bord des bateaux aux mouillages (libres et organisés) sur le territoire de l'Aire Maritime Adjacente du Parc national de Port-Cros. Ce bateau sera également équipé de filets permettant le ramassage des macro-déchets de surface et d'une couverture anti-pollution pour faire face à un éventuel incident de faible ampleur. Il ajoute que la Fédération proposera d'ici l'automne 2018 un projet de bateau pour la rade de Toulon.

Mme CUESTA indique qu'un prolongement de la certification de gestion environnementale Port propre est en cours, il s'agira de la certification « Port propre actif en biodiversité ». Plusieurs actions pourront ainsi être développées sur les ports pour maintenir ou favoriser la biodiversité dans ces milieux confinés, notamment par l'installation de biohuts. Elle ajoute que le port de Porquerolles va bientôt être équipé de ce dispositif.

Mme LASNIER ajoute que sur le volet marin, la déclinaison territoriale du Plan d'Actions pour le Milieu marin (PAMM) est en cours et le calendrier du Contrat de baie est en adéquation totale avec celui du PAMM. Elle ajoute que trois stratégies sont en cours de rédaction à l'échelle de la façade méditerranéenne, l'une portant sur les mouillages, la seconde sur la plongée sous-marine et la troisième sur la restauration écologique. La programmation de la phase 2 du Contrat de baie devra donc tenir compte de ces documents cadre.

Mme LASNIER présente ensuite les perspectives du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau RMC qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019, pour une durée de six ans (2019-2024). Elle précise que les éléments présentés sont donnés à titre

indicatif étant donné que le programme n'a pas encore été validé ; il est donc encore susceptible d'être modifié.

Elle précise que ce 11^{ème} programme s'établit dans un contexte budgétaire très contraint, résultant d'une combinaison de facteurs externes et internes à l'Agence, réduisant la capacité d'intervention de ce nouveau programme (paiements plus importants au titre du programme précédent, doublement de la contribution aux opérateurs « eau et biodiversité », plafonnement contraignant des redevances...).

M. VINCENT indique que cette décision aura des conséquences importantes et risque en particulier d'empêcher certaines actions inscrites aux contrats de baie d'aller à leur terme. Il ajoute que l'Agence de l'eau a toujours été aux côtés du Comité de baie depuis le début et craint que les collectivités maîtres d'ouvrage se désengagent s'il n'y a plus de soutien financier de l'Agence.

Mme LASNIER précise que l'Agence de l'eau sera toujours présente mais de manière différente. Un travail sera à faire au cours du dernier trimestre 2018 pour examiner les futures actions de la deuxième phase du Contrat de baie à la lueur du 11^{ème} programme.

Elle présente ensuite les premières orientations et les éventuels renoncements du 11^{ème} programme en balayant les différentes thématiques et possibilités d'intervention de l'Agence. Les premières orientations proposées sont les suivantes :

- ☞ Eau / Assainissement : priorité à l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement par temps de pluie et désimperméabilisation des sols, priorité aux travaux sur les stations d'épuration impactant fortement les milieux, arrêt du financement de l'assainissement non collectif, suppression des aides aux communes, réduction du montant des primes pour épuration... ;
- ☞ Ressource en eau : priorité aux captages prioritaires pour l'alimentation en eau potable et aux changements des pratiques agricoles autour de ces secteurs à enjeux, arrêt des aides au zérophyto partout, réduire les prélèvements, travaux d'économie d'eau sur les réseaux plafonnés à 50% d'aide, plus d'aide hors PGRE (Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau) validé ;

- ☞ Cours d'eau et zones humides : priorité à la restauration morphologique des rivières (études et travaux), soutien financier pour la restauration de la continuité écologique uniquement sur les seuils liste 2, soutien de la préservation et la restauration des zones humides sur les secteurs prioritaires ;
- ☞ Contrat : soutien financier uniquement sur des contrats courts (engagements sur 3 ans), contractés avec les EPCI si les thématiques prioritaires sont déployées et correspondant à une vision globale à l'échelle d'un bassin versant, notamment pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Mme LASNIER conclut son intervention en précisant que le 11^{ème} programme de l'Agence fera l'objet d'une validation en Conseil d'Administration au mois de juin 2018 avec avis conformes des Comités de Bassin en septembre 2018.

Elle ajoute que, pour la finalisation du 10^{ème} programme, les dossiers de demande de subventions sont à adresser à l'Agence de l'eau au plus tard le 30 juin 2018. Une dérogation pour les actions prioritaires du Contrat, c'est-à-dire bénéficiant d'une bonification ou d'une aide spécifique, sera accordée jusqu'au 30 septembre 2018.

M. DUNCOMBE demande s'il est possible d'obtenir cette présentation.

Mme LASNIER répond qu'il est prématuré de diffuser cette présentation car des ajustements auront lieu jusqu'aux votes par les instances, Conseil d'Administration et Comité de Bassin.

M. VINCENT constate que les premiers éléments de ce futur programme ne sont pas réjouissants mais remercie Mme LASNIER pour cette information.

4. ARTICULATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES DU TERRITOIRE : ETAT D'AVANCEMENT ET POINT D'ACTUALITES

M. MARTINELLI (Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau) fait un point sur l'état d'avancement du SAGE Gapeau. Il précise que de nombreuses opérations sont en cours et ont été présentées dans la partie bilan. Il ajoute que les documents du SAGE (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques [PAGD] / Règlement) sont en cours de rédaction. Une première

série d'ateliers d'écriture thématiques s'est tenue au mois de mars et de nouvelles réunions vont être programmées en juin. Ces documents feront l'objet d'une présentation en Commission Locale de l'Eau pour validation à l'automne 2018. Il suivra les phases de procédure administrative et d'enquête publique, en vue d'une approbation du SAGE envisagée à l'automne 2019. Concernant le PAPI complet, il sera élaboré au cours de l'année 2019 pour intégrer les résultats des études structurantes qui sont en cours sur le bassin versant du Gapeau.

Il conclut son intervention en reconnaissant la belle avancée du Contrat et souligne la bonne coordination et la qualité du travail en commun mené entre la structure porteuse du SAGE et celle du Contrat de baie des Iles d'or.

M. VINCENT rappelle que lorsque le Contrat de baie des Iles d'or a été présenté devant le Comité de Bassin, celui-ci avait lié l'avenir du SAGE et du Contrat de baie. A cette époque, de nombreuses inquiétudes persistaient, notamment car TPM n'incluait pas toutes les communes du bassin versant du Gapeau mais les résultats présentés aujourd'hui montrent que le travail en commun a été possible et réussi.

M. BELLON (Ville d'Hyères) fait un point sur l'avancement de l'Opération Grand Site (OGS) « Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères ». Il rappelle que c'est une démarche proposée par l'Etat pour améliorer l'accueil des visiteurs et précise que plusieurs orientations de l'OGS rejoignent le Contrat de baie des Iles d'or, avec notamment des actions sur les Salins et la zone du Palyvestre. D'autres actions, complémentaires aux objectifs du Contrat de baie, sont également menées dans le cadre de l'OGS, en particulier sur les déplacements et la valorisation du patrimoine.

Il ajoute que le programme d'actions de l'OGS a été validé en septembre 2016 par le Comité de pilotage et une visite des Secrétaires d'Etat a eu lieu en 2017 pour soutenir le projet. Le dossier a été présenté en Préfecture le 21 mars dernier devant la Commission des Sites, il a reçu un avis favorable.

M. DUNCOMBE fait un point sur l'avancement de la mise en œuvre de la Charte du Parc national de Port-Cros ainsi que sur l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 Rade d'Hyères. Concernant la Charte, le premier programme triennal d'application (2017-2019) est en cours ; il regroupe 45 actions prioritaires. Près de 80%

des opérations inscrites à cette programmation sont à ce jour engagées, dont une dizaine dans le Contrat de baie des Iles d'or.

Il ajoute que concernant la réflexion à conduire sur le renforcement de la prise en compte du milieu marin dans la phase 2 du Contrat de baie, une réunion spécifique avec les acteurs de la mer pourrait être organisée en partenariat avec le Parc national. La recherche de l'efficacité de nos actions et une meilleure coordination doivent être au centre de nos préoccupations communes.

Concernant le document d'objectifs Natura 2000, **M. DUNCOMBE** précise que la finalisation du tome 1 est en cours et les réflexions sur le tome 2 ont démarré. Des éclairages particuliers sur certains habitats ont par ailleurs nécessité des investigations complémentaires. Il conclut en rappelant que le dispositif Natura 2000 n'est pas une contrainte mais une possibilité de contractualisation pour le territoire (ZMEL, balisage, gestion des plages...).

M. VINCENT fait un point d'avancement sur le volet littoral et maritime du SCoT Provence Méditerranée. Il rappelle que ce volet a pour objectif de compléter le SCoT dans sa partie maritime. Ce chapitre individualisé est aujourd'hui quasiment formalisé et la structure porteuse est dans l'attente des derniers retours manquants des acteurs de la mer concernés afin de transmettre le dossier pour accord préalable du Préfet pris après avis du Préfet maritime.

Il ajoute que ce volet littoral et maritime figurera dans le projet de révision soumis au Comité syndical du SCoT en vue de son arrêt en octobre 2018. Il suivra les phases de consultation et d'enquête publique, en vue d'une approbation au plus tôt en juin 2019.

M. VINCENT conclut la séance en rappelant aux maîtres d'ouvrage qu'il est important d'engager leurs actions le plus rapidement possible et d'adresser leur dossier de demande de subventions à l'Agence de l'Eau au plus tard le 30 juin 2018. Il indique également qu'il est important que les maîtres d'ouvrage mettent à jour leurs fiches-actions sur le site internet du Contrat de baie. Il remercie enfin tous les participants et les encourage à continuer dans cette dynamique.

ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS

ETAIENT PRESENTS :

Collège des représentants des collectivités territoriales

- M. Gilles VINCENT - Président du Comité de baie des Iles d'or - Représentant de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (Vice-Président) et du Syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée (Vice-Président)
- M. Francis ROUX, Conseil Départemental du Var (Vice-Président)
- M. Patrick MARTINELLI, Ville de Pierrefeu (Maire), Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau (Président), CLE du SAGE Gapeau (Président)
- Mme Edith AUDIBERT, Ville d'Hyères (Adjointe au Maire)
- M. Claude ARIELLO, Ville de Carnoules (Adjoint au Maire)
- M. Gérard PUVEREL, Ville de La Farlède (Adjoint au Maire) et Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau
- M. Jérôme BINOT, Ville de Cuers
- Mme Nelly LAPREE, Ville de Collobrières
- Mme Astrid ARZROUNIAN, Ville de La Crau
- Mme Olivia MAGNOUX, Communauté de Communes Cœur du Var
- Mme Hélène DE LA ROSA, Syndicat intercommunal d'alimentation en eau des communes de la Région Est de Toulon

Collège des représentants de l'Etat et ses établissements publics associés

- M. Eric LEFEBVRE, DDTM du Var (Délégué Mer et Littoral), représente M. le Préfet du Var
- M. Alain PUJOL, Préfecture maritime de Méditerranée et représente le Commandant de zone maritime Méditerranée
- Mme Sophie LASNIER, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- M. Jean MEDURI, DDPP du Var
- M. Marc DUNCOMBE, Parc national de Port-Cros (Directeur)
- M. Richard BARETY, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

- Mme Sandra RUNDE-CARIOU, Agence Française pour la Biodiversité (Antenne de façade maritime Méditerranée - Département milieu marin)

Collège des experts

- M. Patrick PHILIP, Président du Conseil Scientifique des Contrats de baie
- Mme Claudiane CHEVALIER, IFREMER

Collège des usagers

- Mme Marianne GARDE, Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
- Mme Annie LISENA, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var
- Mme Emilie BURON, Chambre d'Agriculture du Var
- M. Philippe ROCHE, Atelier Industriel de l'Aéronautique Cuers / Pierrefeu
- M. Julien PREYNAT, Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Mme Christine SANDEL, Fédération MART
- Mme Josette FAYS, Association VIE DE L'EAU (Présidente)
- M. Jérôme LOMBARD, Collectif CIETM
- M. Guy HILY, Fédération varoise des activités nautiques (Président) et CIL du littoral hyérois (Président)
- M. Bernard MAURY, Conseil de développement de TPM (Directeur)
- M. Jérôme LOMBARD, CIETM

Assistaient également à la réunion :

- M. Jean-Louis LOEUILLARD, Conseil départemental du Var
- M. Damien BELLON, Ville d'Hyères
- Mme Châu TON, Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau
- M. Jean-Paul SABRAN, Ville de La Farlède
- M. Julien ASSANTE, DDTM du Var (Service Eau et Milieux Aquatiques)
- Mme Claire MIGNET, Parc national de Port-Cros
- M. Patrick RECKEL, Fédération Varoise des Activités Nautiques
- Mme Maryline CUESTA, Métropole Toulon Provence Méditerranée (Direction des Ports)

- Mme Catherine MARQUET, Métropole Toulon Provence Méditerranée (Service Espaces Naturels Sensibles)
- M. Guirec QUEFFEULOU, Métropole Toulon Provence Méditerranée (Service Espaces Naturels Sensibles)
- Mme Magali ROUX, Métropole Toulon Provence Méditerranée (Service Espaces Naturels Sensibles)

ETAIENT EXCUSES :

- M. le Président du Conseil Régional PACA
- M. le Président du Conseil Départemental du Var
- Mme la Directrice régionale de la DREAL PACA
- M. le Maire de Solliès-pont
- M. le Maire de La Londe
- Mme la Présidente de la Communauté d'Agglomération Provence Verte
- M. le Président de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures
- Mme Colette RICHARD, Groupement des CIL de Hyères

ETAIENT ABSENTS (ou non représentés) :

- M. le Président de l'Association des Maires du Var
- M. le Maire de Solliès-ville
- M. le Maire de Solliès-toucas
- M. le Maire de Méounes
- M. le Maire de Pignans
- M. le Maire de Belgentier
- M. le Maire de Signes
- Mme le Maire de Puget-ville
- M. le Maire de Bormes
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume
- M. le Président du Syndicat Intercommunal des communes du littoral varois
- M. le Préfet coordonnateur de Bassin
- M. le Directeur régional de la DIRECCTE PACA